

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe, VAUTRIN Gabriele, POLVERINI Jérôme
Présents : 10	Etaient représentés : SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
Votants : 15	Etaient absents : Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Journée de solidarité

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30/06/2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

A cet effet, l'assemblée est amenée à se prononcer sur les nouvelles modalités d'application de ce dispositif au niveau de la collectivité.

Considérant ce qui a été porté au Règlement Intérieur de la collectivité voté par délibération à l'occasion du conseil municipal du 28 juin 2021,



Le Maire propose à l'assemblée de confirmer que la journée de solidarité soit accomplie par un service quotidien d'une demi heure supplémentaire sur 14 journées travaillées durant l'année civile représentant ainsi un total de 7 heures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : de confirmer la modalité entérinée dans le Règlement Intérieur voté au conseil municipal du 28 juin 2021 et de préciser qu'elle sera applicable à l'ensemble des agents communaux, à savoir : les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires.

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 30/11/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 novembre 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, Le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2021 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI	
--	---	---